

GUIDE DES BONNES PRATIQUES POUR LES STUDIOS POUR EN FAIRE DES ESPACES DE TOURNAGE SECURISES ET COVID-FREE

Le COVID-19 se transmet essentiellement d'homme à homme, par contact (mains), par projection de gouttelettes et par effet aérosol. Le virus peut cependant aussi être absorbé par un contact avec des matériels puisqu'il peut stagner de quelques heures à quelques jours sur des surfaces abiotiques, en fonction de la nature du support. Il peut enfin se retrouver dans les excréments des personnes infectées.

L'attention principale doit donc porter sur le facteur humain, sans pour autant oublier de traiter les sites (y compris les sanitaires), les matériels, les fluides (air, eau...).

La formalisation de ces obligations doit se faire au niveau interprofessionnel, puis des studios, puis contractuellement entre les Studios et les différents intervenants, partenaires, prestataires, etc. Avec une détermination claire des partages de responsabilité et des consentements (par rapport au sujet données personnelles).

Règles générales

Un référent sanitaire COVID-19 est désigné au niveau des studios. Il est assisté d'un médecin conseil (qui n'est pas forcément présent mais qui peut être mobilisé à tout moment).

Les équipes de tournage disposent de leur propre médecin conseil qui doit être présent pendant le tournage, au moins pendant la période de risque épidémique.

Toute information relative à un risque COVID-19 doit être signalée à la direction des studios, tout symptôme susceptible d'être un signe de COVID-19 doit être signalé.

Les cas de COVID-19 déclarés dans les Studios font l'objet d'une information du personnel travaillant dans les studios.

Les réunions et les réfections à l'air libre sont encouragées.

Le télétravail est encouragé.

Les équipes de tournage restreintes sont encouragées.

Aucun plateau, même de très grande dimension, ne peut être occupé par plus de 50 personnes à la fois (casting compris). En cas de besoin, des retours vidéos sont organisés dans des pièces attenantes.

1. Obligations concernant les lieux :

- Protection et désinfection régulière des plateaux, loges, ateliers, cantine et restaurants, espaces de circulation et toilettes (à désinfecter toutes les heures par une femme de ménage disposant de protections : gants, masque et lunettes/visière).
- Aérer les locaux au moins deux fois par jour (ex: matin et soir) ; mise en place de systèmes de circulation de l'air dans les espaces fermés (plateaux, loges, ateliers) soit pour aérer (en favorisant les extractions directes, verticales) soit pour compartimenter.
- Mise en place d'un plan de circulation des personnes pour limiter les contacts et encourager la distanciation sociale
- Adaptation de l'architecture du restaurant pour respecter la distanciation sociale, aménagement de la terrasse et des jardins pour une utilisation quotidienne (lieu spacieux et à l'air libre); autoriser les personnels à venir déjeuner avec leur propre matériel, nourriture, etc.
- Construction de logements ou de loges-studios pour pouvoir héberger/confiner des personnels artistiques et techniques en fonction des besoins/demandes des productions, et en cas de survenance d'un incident COVID (ex : poussée de fièvre pendant le tournage ; ou bien confinement par précaution 7 jours / 14 jours avant le démarrage du tournage, notamment pour un casting international)

2. Obligations concernant les équipements

- Désinfection régulière des moyens de tournage, transport (voiturettes, camions...) et manutention, des moyens de post production, bureautique...: ces outils doivent être préservés et régulièrement désinfectés compte tenu de la résistance du virus sur des surfaces abiotiques.
- Désinfection particulière de toutes surfaces de contact habituelles: rampes, poignées de porte, tables, comptoirs, claviers, téléphones, machines, fours à micro-ondes... Avec une attention particulière pour les toilettes. Fournitures de cendriers individuels.
- Installation de caméras thermiques sur les plateaux, ateliers, etc. pour surveiller des montées de fièvre et actionner une alarme en cas de température corporelle supérieure à 37 degrés
- Mise en place de bornes (murales ou autres) et de flacons contenant du liquide hydroalcoolique partout sur le site, dans les toilettes, les loges, restaurant, ateliers, etc. ; mise en place de sèche-mains et essuie-mains à usage unique
- Mise en place d'écriteaux et pancartes rappelant les gestes barrières, invitant à se laver les mains le plus souvent possible et avec du savon, etc. ; information des personnels sur les symptômes, affichage et distribution du questionnaire d'auto-évaluation (cf. annexe)
- Encouragement au stockage sur place des matériaux, denrées alimentaires, etc. plusieurs jours avant utilisation
- Mise en place de marquage au sol (bandes adhésives, barriérage) pour respecter la distanciation sociale (sur les plateaux, ateliers, etc.).

3. Obligations concernant les personnes

Pour tous les personnels entrant sur le site :

- contrôle systématique de température à l'entrée des studios, pour toute personne entrant dans les studios. Avec signature d'un document par lequel la personne accepte qu'on prenne sa température (donnée personnelle)
- stationnement des véhicules extérieurs dans un endroit spécifique
- passage des personnels à pied par un pédiluve désinfectant (à la guérite)
- lavage des mains par solution hydroalcoolique (à la guérite)
- port obligatoire d'un masque de protection respiratoire (distribué à la guérite)
- respect des règles de distanciation sociale : 1 mètre minimum, 2 mètres si possible (normes américaines supérieures à la norme française).
- Possibilité de tester sa température à tout moment, et obligation de quitter le site ou de réaliser un test en cas de température supérieure à 37 degrés ou d'autres symptômes (toux sèche, perte d'odorat ou de goût...). Prise de température systématique à l'entrée de la cantine.
- Le port de gants est recommandé, ainsi que le port d'une visière de protection (distribués à l'entrée)

En outre, pour les personnes travaillant habituellement dans les Studios (personnels permanents, prestataires et sous traitants)

- changement de tenue: les personnels sont priés de disposer d'une « tenue intérieure » qu'ils portent au sein des studios, la tenue extérieure étant déposée au vestiaire, et revêtue quand les personnels quittent le site en fin de journée. En alternative, le port d'une surblouse est possible (NB : les vraies surblouses peuvent être inconfortables, notamment l'été).
- éviter les entrées et sorties de matériels ainsi que les prêts de matériels hors nécessités de service : chacun est responsable de ses outils et doit les désinfecter régulièrement (écrans d'ordinateurs, matériels utilisés pour les tournages, etc.)
- A terme, quand un vaccin sera disponible, obligation d'être vacciné pour pouvoir travailler dans les studios, idem quand un test sérologique sera disponible (les personnes immunisées contre le virus pourront alors bénéficier d'un traitement moins contraignant)

En outre, pour les équipes de tournage:

- présence obligatoire d'un médecin sur le tournage, dont le choix doit être validé par les studios.
- Pas plus de 50 personnes en même temps sur le même plateau, même de grande dimension. Possibilité de mettre des plafonds plus bas en fonction de la taille de chaque plateau.

- Prise de température de toute l'équipe deux fois par jour (matin et midi): toute température supérieure à 37 degrés entraîne le départ et le remplacement du technicien, ou l'immobilisation du comédien pour un test voire un confinement dans une loge individuelle
- Chaque technicien vient avec son matériel et en est personnellement responsable : mise à disposition de vestiaires personnels en cas de présence prolongée sur le site. Obligation d'avoir une tenue spéciale différente de la tenue extérieure, ou une surblouse.
- Pour le casting, le réalisateur et les chefs de postes : possibilité de loger sur place avant le tournage (7-14 jours) puis pendant la durée du tournage; à défaut ou en complément, prévoir des partenariats avec les hôtels
- Travail à moins d'un mètre d'une autre personne (ex : chef opérateur, réalisateur, etc.) : port d'un masque de type à usage non-sanitaire de catégorie 1 (filtration supérieure ou égale à 90% - « masques individuels à usage des professionnels en contact avec le public » selon la note DGS/ DGE/DGT du 29 mars 2020), de type FFP1, de type chirurgical ou de protection supérieure (paragraphe recopié du Guide BTP) ; le port de lunettes ou d'une visière de protection est également encouragé en plus du masque .
- Relation avec une personne malade confinée sur le plateau en attente de transfert : port d'un masque chirurgical de type II a minima ; la personne malade et son entourage doivent impérativement porter un masque chirurgical de type II a minima également (principe de protection croisée).

*

Ces règles pourraient inspirer **la création d'un label professionnel** qui serait une garantie de sécurité majeure pour les donneurs d'ordre, avec toutes les garanties associées en matière d'assurance. Ces mesures permettraient de renforcer grandement la sécurité et donc l'attractivité des Studios de cinéma comme lieux privilégiés pour les tournages.

Enfin, en application de la théorie du maillon faible, il est crucial de veiller aussi à la sécurité sanitaire des transports au sein de la Ville ainsi que dans les gares et aéroports, en privilégiant les transports privés sur les transports publics autant que possible.

20/04/20

Annexe : exemple du Guide du BTP

Fournitures générales nécessaires au respect des consignes sanitaires

- Désinfectant type Javel diluée, alcool à 70°, Anios Oxy'floor ou Phagosurf ND.
- Lingettes désinfectantes type WIP'Anios (poignées, clavier d'ordinateurs, siège de toilettes, véhicules, engins, outillage...).
- Savon liquide.
- Essuie-mains jetables.
- Poubelles à pédale et couvercle pour jeter les consommables d'hygiène après usage.
- Sacs à déchets.
- Gants usuels de travail.
- Gants jetables pour manipuler les poubelles et pour le nettoyage/désinfection.
- En cas d'absence de point d'eau sur le lieu de travail, bidons d'eau clairement marqués « eau de lavage mains ».
- Gel ou solution hydroalcoolique (en complément, si disponible).
- Masques de protection respiratoire, en fonction des situations de travail* :
 - Masques de type à usage non-sanitaire de catégorie 1 (filtration supérieure ou égale à 90% - « masques individuels à usage des professionnels en contact avec le public » selon la note DGS/DGE/DGT du 29 mars 2020) ou de type FFP1.
 - Masques chirurgicaux de type II ou de protection supérieure (en complément et pour activités spécifiques).

*se référer aux fiches-conseils « Port du masque » et « Aide au choix d'un masque » en annexes

COVID-19

CORONAVIRUS, SE LAVER LES MAINS POUR SE PROTÉGER DANS L'ATELIER ET SUR LE CHANTIER DU BTP

✓ Étape 1 Rincez-vous bien les mains

✓ Étape 2 Utilisez du savon

✓ Étape 3 Frottez pendant 30 secondes

✓ Étape 3 Nettoyez la zone entre vos doigts

✓ Étape 3 Nettoyez également vos ongles

✓ Étape 4 Rincez-vous bien les mains

(Conseils à afficher près des points d'eau)

OPFBTP
Opérateur Fédéral de Prévention
du Bâtiment et des Travaux Publics

Version à jour au 10/04/2020 - Ces éléments sont mis à jour régulièrement sur le site www.preventionbtp.fr

COVID-19

CORONAVIRUS, PORTER EFFICACEMENT SON MASQUE POUR SE PROTÉGER DANS L'ATELIER ET SUR LE CHANTIER DU BTP

1 Se laver les mains à l'eau et au savon ou avec un gel hydroalcoolique.

2 Repérer le haut (barrette nasale).

3 Passer les élastiques derrière la tête, de part et d'autre des oreilles.

4 Vérifier que le masque couvre bien le menton.

5 Ajuster le masque en pinçant la barrette sur le nez.

6 Tester l'étanchéité : couvrir le masque avec les mains et inspirer ; le masque doit se plaquer sur le visage.

7 Après usage, retirer le masque par l'arrière par les attaches et le jeter. Ne touchez pas la partie qui couvre votre visage.

8 Se laver les mains.

(Conseils à afficher dans les bureaux, dépôts, ateliers, bases vie et bungalows de chantier)

OPFBTP
Opérateur Fédéral de Prévention
du Bâtiment et des Travaux Publics

Version à jour au 10/04/2020 - Ces éléments sont mis à jour régulièrement sur le site www.preventionbtp.fr

CORONAVIRUS, SE DÉPLACER EN SÉCURITÉ POUR SE PROTÉGER DANS LES VÉHICULES ET LES ENGINS DU BTP



Privilégiez le déplacement individuel dans un véhicule personnel.
Si plusieurs personnes : une personne par rang, positionnées en quinconce.



Assurez la distance d'un mètre entre les personnes.



Désinfectez systématiquement les surfaces à chaque changement d'utilisateur et d'utilisation : volant, levier de vitesse, poignées de coffre, de portes et comodors...



Conservez sur vous l'autorisation de déplacement de l'entreprise.

(Conseils à afficher dans le véhicule ou dans l'engin.)

Questionnaire sur l'état de santé du salarié

Cette fiche constitue un auto-diagnostic destiné aux travailleurs. Il permet d'évaluer son état de santé avant de se rendre sur son lieu de travail, ou bien en arrivant sur le chantier, voire en cours de journée afin de surveiller son état de santé.

En aucun cas, ce questionnaire ne doit donner lieu à des fiches recueillies et enregistrées.

Rappel : L'enregistrement des données personnelles de santé est interdit, à moins d'être réalisé par du personnel médical, médecin ou infirmier/infirmière.

- **Pensez-vous avoir ou avoir eu de la fièvre ces derniers jours (frissons, sueurs) ?**
- **Avez-vous des courbatures ?**
- **Depuis ces derniers jours, avez-vous une toux ou une augmentation de votre toux habituelle ?**
- **Ces derniers jours, avez-vous noté une forte diminution ou perte de votre goût ou de votre odorat ?**
- **Ces derniers jours, avez-vous eu mal à la gorge ?**
- **Ces dernières 24 heures, avez-vous eu de la diarrhée ?**
Avec au moins 3 selles molles.
- **Ces derniers jours, ressentez-vous une fatigue inhabituelle ?**
- **Dans les dernières 24 heures, avez-vous noté un manque de souffle INHABITUEL lorsque vous parlez ou faites un petit effort ?**

La présence d'un ou surtout de plusieurs de ces symptômes constitue une alerte. Vous devez rester à votre domicile ou regagner votre domicile et contacter par téléphone votre médecin traitant ou appeler le numéro de permanence de soins de vos régions. Vous pouvez d'ailleurs bénéficier d'une téléconsultation. Si vos symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et des signes d'étouffement, appelez le Samu-Centre 15. (En cas de symptômes se référer aux consignes de la fiche Covid-19 « Que faire en présence d'une personne malade ? »).

CORONAVIRUS, QUE FAIRE EN PRÉSENCE D'UNE PERSONNE MALADE OU SOUPÇONNÉE DE L'ÊTRE

En cas de personne présentant des symptômes sur le lieu de travail



- Isoler la personne et contacter le Samu 15.
- L'inviter à respirer à travers un linge ou un mouchoir.
- Lui faire porter un masque du type chirurgical.
- Éviter tout contact étroit, ne pas la déséquiper.
- Lister les personnes qui l'ont côtoyé de façon rapprochée (1 mètre) et prolongée (+ 15 min) depuis l'apparition des symptômes et dans les 24 heures qui précèdent.
- Éloigner les autres personnes présentes.

1. La personne qui porte assistance se protège



- Porter des lunettes de protection, des gants jetables, et un masque chirurgical ou FFP2.
- Se laver les mains avec eau-savon ou lotion hydroalcoolique.
- Conserver des lingettes désinfectantes pour nettoyer les surfaces en contact.
- Se doter d'un sac à déchets.

2. En attendant la désinfection de la zone et avant de se déséquiper, la personne qui porte assistance s'assure de :



- Signaler et matérialiser chaque surface qui a été souillée.
- Déterminer avec le gestionnaire du site les installations à neutraliser (climatisation, ventilation, escaliers...).
- Condamner à titre de précaution les locaux non techniques (salle de pause, toilettes...).

3. La personne qui a porté assistance se déséquipe



- Se munir d'un sac.
- Retirer ses lunettes de protection.
- Retirer le masque.
- Retirer les gants en veillant à ne pas toucher la surface extérieure.
- Mettre le tout dans un sac plastique et le fermer.
- Placer ce sac dans un deuxième sac qu'elle ferme à son tour.
- Abandonner le tout sur place jusqu'à la désinfection.
- Se frictionner les mains avec la solution hydroalcoolique.